

Chapitre III : Mesures visant les locaux et les établissements recevant du public ou autres, non indépendants, situés dans un immeuble de grande hauteur

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/04/2012
------	------------

Jurisdiction / Nature	ARRETE
-----------------------	--------

NOR / Numéro	I0CE1117012A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000025170434
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public non contraires au présent règlement sont applicables aux locaux et établissements [...]

[...] Dans ces mêmes locaux ou établissements, l'escalier supplémentaire prévu au paragraphe 1 n'est pas exigé, s'il existe, au niveau intéressé, une terrasse non couverte de surface hors œuvre nette au moins [...]

[...] Implantation Lorsque les locaux et les établissements définis au paragraphe 1 de l'article GH 71 entraînent une densité d'effectif par compartiment su[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE IOCE1117012A du 1 avril 2012, « Chapitre III : Mesures visant les locaux et les établissements recevant du public ou autres, non indépendants, situés dans un immeuble de grande hauteur ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000025170434> (consulté le 31 août 2026).